

dans la journée. La seconde condition, c'est que l'on soit en état de grâce ; vous comprenez que celui qui est coupable devant le Seigneur de la peine éternelle, ne peut recevoir la remise de la peine temporelle. Pour gagner entièrement une indulgence plénière, il faut de plus détester tous les péchés véniels, et renoncer à toute affection à ces péchés.

Nous disons : *dhic* avec un auteur recommandable :  
:...:

“ Il est bien rare de gagner une indulgence plénière dans toute sa plénitude, parce qu'il est rare qu'on y apporte des dispositions assez parfaites. Il ne faut pas perdre de vue, que l'indulgence n'est autre chose que la rémission de la peine due au péché, et que cette peine ne peut être remise qu'autant que le péché lui-même a déjà été pardonné. Il suit de là que pour gagner une indulgence plénière dans toute sa plénitude, il faut non-seulement être en état de grâce, mais encore avoir obtenu la rémission de tous les péchés véniels que l'on a pu commettre ; car ces péchés, qui sont bien loin d'être aussi légers devant Dieu que nous l'imaginons souvent, méritent aussi des peines. Nous ne pouvons en obtenir la remise, si nous n'avons pas sincèrement détesté ces péchés pour en recevoir le pardon. Or, je le demande, trouve-t-on aujourd'hui beaucoup de chrétiens qui étendent leur contrition jusqu'aux moindres péchés véniels ?

“ Ne nous laissons pas cependant décourager par la pensée de dispositions aussi parfaites, et surtout qu'elles